

N/REF : 3/02/2026 10H10 C:000502 I:15819
V/REF : 869416
V/Email reçu le Mardi 03/02/2026 à 10H10

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 0202
IMMEUBLE : LE COMMENTRY -0202
8, RUE DU BOURBONNAIS
35000 RENNES

Rennes, le 10 Février 2026

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes
LOCALISATION : 8 RUE DU BOURBONNAIS - PASS CHANTIER
PARTIES COMMUNES

MOTIF : PLUS D'ÉLECTRICITÉ DANS LE PARKING SOUTERRAIN SOUS LE 8 BOURBONNAIS P4.
SI BESOIN DE CLÉ MERCI DE VENIR A L'AGENCE AVANT OU DE CONTACTER MR
SURELLE
Donneur d'ordre : Mme K PAROTIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 03/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONSTAT : ALARME SONNE LORSQUE NOS TECHNICIENS RENTRE PAR LA PORTE
PRINCIPALE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : MB LGESTION Email envoyé le 03/02/26 à 18H20 Mme K PAROTIN

0302 : BONJOUR, AVEZ-VOUS UN CODE CONCERNANT L'ALARME A DESACTIVER
LORSQUE NOUS PASSONS LA PORTE ? POUVEZ-VOUS SVP NOUS INDIQUER OU SE
TROUVE L'ESCALIER DU SOUS-SOL ? DANS L'ATTENTE.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ffait Déplacement Prestation hors BPU	1	37,00	37,00
1,00	H(s) Main d'Oeuvres hors BPU	1	52,00	52,00
TOTAL H.T.				89,00
T.V.A. a 10,00%				8,90
TOTAL T.T.C.En EURO				97,90

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.